

Procès-verbal du Conseil d'École du 12 octobre 2020

La séance s'est déroulée en présence de :

- Mme Joubert, Mme Le Ber, Mme Paris, Mme Soenen (représentantes des parents d'élèves).
- Mme Millan (Adjointe au maire de Baron-sur-Odon, chargée des affaires scolaires), M. Collet (maire de Bougy) et M. Garcia (Adjoint au maire de Bougy).
- Madame Suard, directrice de l'école, Mme Cantais, Mme Garnier, Mme Jeanne, Mme Robillard, M. David (enseignants adjoints)
- Mme Angué-Julienne (DDEN)
- Excusés : M. Voisin (IEN), Mme Julliot-Audam, et Mme Poisson (représentantes des parents d'élèves), M. Leboucher

1 Vie scolaire

Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

Effectifs et équipe pédagogique pour l'année 2020-2021

À ce jour, l'école accueille 144 élèves, 48 maternelles et 96 élémentaires, répartis ainsi :

24 PS-MS (Mme Cantais) / 24 MS-GS (Mme Robillard) / 24 CP (Mme Suard) / 24 CE1-CE2 (Mme Garnier) / 23 CE2-CM1 (Mme Jeanne), 25 CM1-CM2 (M. David)

Une nouvelle élève arrivera en GS au deuxième trimestre.

Situation Covid

Mme Suard a présenté les grands principes du nouveau protocole (respect des gestes barrière, port du masque pour les adultes, hygiène des mains, nettoyage et aération des locaux). Elle a expliqué la procédure en cas d'enfant malade et a présenté le fonctionnement global de l'école.

Il y a actuellement 3 groupes constitués de 2 classes.

1^{er} groupe : les 2 classes de maternelle

2^{ème} groupe : CP et CE1-CE2

3^{ème} groupe : CE2-CM1 et CM1-CM2

Les horaires sont différents, les récréés échelonnées.

A la cantine, les groupes sont décalés dans le temps ou éloignés dans la salle de restauration.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves doit être recherchée dans la mesure du possible. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter au maximum les regroupements et les croisements importants entre groupes.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe, d'un même groupe de classes ou d'un même niveau (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est également conforme au protocole.

Mme Le Ber suggère d'informer les parents de couvrir chaudement les enfants pour pouvoir continuer l'aération régulière des locaux.

Consignes en cas de "cas confirmé" dans une école

Les responsables légaux s'il s'agit d'un élève ou le personnel avisent sans délai le directeur d'école d'établissement du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes.

L'élève ou le personnel "cas confirmé", placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :

- 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes pour les cas symptomatiques qui n'auraient pas de fièvre au 7ème jour.

En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;

- 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Apprentissages et continuité pédagogique

Le niveau scolaire des élèves en début d'année, compte tenu des conditions particulières d'apprentissage de l'année scolaire 2019/2020, va faire l'objet d'une attention particulière.

La progression pédagogique est adaptée pour la rentrée scolaire 2020/2021, afin de permettre à chaque élève de consolider les apprentissages essentiels de l'année scolaire dernière. Des objectifs pédagogiques sont mis à disposition des professeurs pour chaque niveau du CP au lycée. En pratique, les professeurs identifieront les besoins individuels grâce aux outils de positionnement, et mettront en œuvre une progression pédagogique spécifique. Un accompagnement personnalisé renforcé sera proposé à tous les enfants qui en auront besoin.

Evaluations nationales CP-CE1

Elles ont été passées du 14 au 25 septembre.

Les résultats sont donnés aux parents sous pli et rdv individuels.

Mme Suard et Mme Garnier soulignent la difficulté de faire passer certaines épreuves avec le port du masque. Lors de certains exercices il était parfois difficile de bien se faire entendre. Cela a posé certains problèmes pour distinguer des sons ou des syllabes proches.

Organisation des APC

Les élèves sont pris en charge le mardi et le jeudi de 16h45 à 17h15.

Les APC peuvent être proposés soit en priorité aux enfants en difficultés, soit à tous les enfants.

Les parents peuvent refuser.

Quelques projets pédagogiques

Devant les difficultés engendrées par la situation sanitaire, les sorties scolaires sont difficiles à mettre en place.

Les enseignants ont décidé de faire venir des artistes ou des intervenants à l'école.

Les projets ci-dessous peuvent être repoussés ou annulés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Voici à ce jour ce qui est prévu :

- Concert pédagogique de jazz en novembre pour toutes les classes

Afin de respecter la distanciation, tous les élèves de l'école ne seraient pas spectateurs en même temps. La mairie a proposé la salle polyvalente en cas de mauvaise météo.

- Projet tennis en élémentaire
- Projet « développement durable » avec SYVEDAC avec des animations tout au long de l'année pour toutes les classes
- Permis piéton pour les CE2 et CM1
- Permis vélo et permis internet pour les CM2

L'école de Baron s'est engagée dans une démarche de développement durable. Elle essaiera d'obtenir le label E3D.

La mairie récupère déjà les piles et les bouchons.

A l'école, nous récupérons les feutres usagés, stylos, bâtons de colle...et prévoyons de récupérer des cartouches d'encre.

D'autres projets vont émerger mais l'actualité nous empêche pour l'instant d'être plus précis.

2 Sécurité et équipements

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie s'est déroulé le 25 septembre : tout s'est bien passé, les enfants ont très bien réagi. Une borne n'a pas fonctionné.

Deux autres exercices incendie auront lieu au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

Des exercices d'intrusion malveillante et de confinement risques majeurs auront lieu dans l'année.

Projet d'équipement informatique

La mairie a obtenu une subvention pour équiper l'école dans ce domaine (par exemple en vidéoprojecteurs - TBI, ordinateurs...). Plusieurs options sont à l'étude. Tout n'est pas complètement finalisé mais le projet avance sérieusement.

Les enseignants remercient la mairie pour les nombreux travaux effectués : tableau posé dans la nouvelle classe, étagères installées, portes du CP et du CE1-CE2 réparées, nouveaux néons, nouveaux stores dans la salle de motricité et dans les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2, éclairages extérieurs avec détection automatique.

Le conseil d'école s'est achevé à 19h30.

La secrétaire de séance, Mme Cantais

La directrice, Mme SUARD

Date du prochain Conseil d'École : le 15 février 2021